

**Comité de direction**

p.a. Administration communale  
Rue du Collège 14  
1372 Bavois  
tél. 024/441.46.43 - fax 024/441.46.42  
e-mail : [codir@asior.ch](mailto:codir@asior.ch)

Au Conseil Intercommunal

Bavois, le 18 août 2022

**Préavis no 07/22 : Demande de crédit pour la fourniture d'équipement en affichage numérique frontal (ANF) des collèges de Valeyres-sous-Rances, Arnex-sur-Orbe, du Grand-Pont et Ste-Claire à Orbe, ainsi que les travaux d'installations nécessaires à leur utilisation.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers - ères,

**1. OBJET DU PREAVIS**

Depuis la rentrée scolaire 2021, l'éducation numérique est déployée progressivement au sein de l'enseignement vaudois. Les méthodes pédagogiques évoluent et demandent une modernisation des salles de classe de tous les collèges primaires de l'Association Scolaire Intercommunale Orbe et Région (ASIOR).

Sur Orbe, les collèges de Chantemerle et Montchoisi sont équipés de cette technologie, depuis plusieurs années. Evidemment, le futur bâtiment de Montcherand sera également entièrement équipé.

Les classes de Valeyres-sous-Rances (4), Arnex-sur-Orbe (4) et Orbe Grand-Pont et Ste-Claire (18) doivent être modernisés dans ce sens.

Les collèges de Valeyres et Arnex sont, d'ores et déjà, prêts à accueillir cette technologie. En ce qui concerne les collèges du Grand-Pont et Sainte-Claire, les classes seront équipées dès les travaux d'adaptation électriques effectués.

**2. PREAMBULE**

A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires du 29 avril 2020, le Département de la formation, de la jeunesse et la culture (DFJC) a adressé aux Communes et Associations scolaires intercommunales un courrier daté du 8 janvier 2021. Il relève la nécessité de procéder à l'installation d'équipements d'affichage numérique frontal (ANF). De plus, la décision N°184 du DFJC, intitulée « affichage numérique frontal (ANF) », datée du 22 juin 2021, précise la répartition des coûts, les caractéristiques techniques et les modalités de commande de ces équipements.

Afin d'accompagner cette transition numérique et de répondre aux objectifs pédagogiques, le concept d'affichage numérique frontal a été fixé par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Il repose sur quatre éléments qui équiperont chaque classe, à savoir :

	<b>Outils</b>	<b>A charge du Canton</b>	<b>A charge de l'ASIOR</b>
1	Antenne Wifi	Fourniture	Pose et câblage
2	Affichage numérique frontal (ANF)		Fourniture de l'écran, du support et des accessoires, pose, raccordement électrique, raccordement réseau câblé
3	Boîtier de diffusion vidéo sans fil (APPLE TV)	Fourniture	Raccordement électrique
4	Tablettes (iPad)	Fourniture	

Les deux principales tâches qui incombent aux Communes, respectivement aux Associations scolaires intercommunales, sont donc :

- Le déploiement des réseaux électriques et informatiques nécessaires à alimenter ces divers équipements ;
- Le remplacement des tableaux noirs par de nouveaux dispositifs d'affichage numérique.

### 3. ASPECTS FINANCIERS

L'article 6 du règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS) est le suivant :

<sup>1</sup> Le département fixe les standards d'affichage numérique minimaux en lien avec les objectifs pédagogiques.

<sup>2</sup> L'affichage numérique est à la charge des communes pour un forfait de 2500 francs au maximum, prévu pour une durée de 8 ans, par local équipé.

<sup>3</sup> Le montant du forfait est réexaminé au début de chaque législature par une délégation paritaires Etat-Communes.

Dès lors, l'affichage numérique est à la charge des Communes. L'Etat de Vaud a procédé à un appel d'offre en marché public pour la fourniture de ces écrans. Cette démarche garantit aux Communes l'acquisition du modèle préconisé par la DGEO à un prix forfaitaire maximum de CHF 2'500.-. A ce coût s'ajoute des frais estimés à CHF 9'500.- par écran. Ce montant supplémentaire comprend la fourniture et la pose du support réglable en hauteur, des volets rétractables, les frais de raccordement électrique et réseau ainsi que l'évacuation de l'ancien tableau noir.

Concernant la fourniture de l'écran, l'appel d'offres mené par le canton a abouti au choix du modèle Promethan ActivPanel Nicketl de la firme Embru-Werke AG.

Les coûts TTC sont estimés – définis, par classe, comme suit :

Prestations	Coûts (TTC)
Fourniture écran	2'300.00 CHF
Fourniture du support réglable en hauteur, équipé de deux volets et d'une barre son	4'400.00 CHF
Livraison et montage du tableau	1'100.00 CHF
Dépose ancien tableau + rhabillage	500.00 CHF
Evacuation tableau noir	600.00 CHF
Travail d'électricité	2'000.00 CHF
Divers et imprévus	1'100.00 CHF
<b>Total par installation ANF</b>	<b>12'000.00 CHF</b>

Afin de permettre l'installation de cette technologie, les Communes de Valeyres et Arnex ont déjà financé les travaux électriques. Toutefois, il ne s'agit pas de frais courant au sens de la « Répartition des frais, ASIOR, Commune, Canton de Vaud (par la DGEO) p. 2 de la « Convention ASIOR-Communes, locations par l'ASIOR de locaux scolaires ».

Dès lors, le CODIR est d'avis que les frais liés à l'installation de nouvelles technologies ne doivent pas être à la charge des Communes propriétaires des collèges mais à la charge de l'ASIOR. Ces frais seront donc supportés par l'ensemble des Communes selon la quote-part en vigueur. Les communes de Valeyres et Arnex seront remboursées du montant engagé.

L'offre du 15 juillet 2022 (valable un mois), de l'entreprise Embru-Werke AG, comprend un rabais de 25%, sur la fourniture du support réglable. Cette réduction représente CHF 970.- (TTC) par installation. L'économie pour l'ASIOR se monterait au total à CHF 25'220.-. Il va sans dire que nous espérons pouvoir bénéficier de ce rabais, lors de la commande ferme.

#### 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les écrans sont en stock. Par contre, un délai de 8 à 10 semaines est nécessaire afin d'obtenir les fournitures complémentaires (support réglable en hauteur avec les deux volets et la barre de son).

L'installation des écrans pourrait, d'entente avec l'entreprise Embru-Werke AG, s'effectuer durant les vacances de Noël 2022-2023.

Depuis la rentrée 2022, les enseignant(e)s de 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> Harmos de l'établissement primaire d'Orbe et région participent à une campagne de formation relative à l'éducation numérique (EduNum). Une installation des écrans début 2023 permettrait, d'une part, au corps enseignant de mettre en pratique leur formation. D'autre part, les élèves bénéficieraient rapidement de cette nouvelle technologie.

De plus, selon l'entreprise Embru-Werke AG :

- Les écrans livrés seront déjà prêts à accueillir les prochaines technologies prévues dans l'enseignement.
- Le support réglable en hauteur pourra être conservé, en cas de changement d'écran.



## 5. COUTS – AMORTISSEMENT - FINANCEMENT

L'équipement des 26 classes s'élèverait à CHF 312'000.- TTC.

L'amortissement serait de CHF 39'000.00, par année, pendant 8 ans.

## 6. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, le Comité de direction invite le Conseil intercommunal à prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil intercommunal,**

- Vu le préavis ci-dessus ;
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;
- Oûi le rapport de la commission désignée pour étudier ce projet

### Décide :

1. D'autoriser le CODIR à procéder à la réalisation du projet du présent préavis ;
2. D'octroyer au CODIR un crédit de CHF 312'000.- pour financer la fourniture d'équipement en affichage numérique frontal (ANF) des collèges de Valeyres-sous-Rances, Arnex-sur-Orbe, du Grand-Pont et Ste-Claire à Orbe, ainsi que les travaux d'installations nécessaires à leur utilisation ;
3. D'autoriser le CODIR à financer ce projet par la trésorerie courante ou, en cas de nécessité, à contracter un emprunt aux meilleures conditions du marché, en faisant usage de l'autorisation en matière de plafond d'endettement délivrée pour la législature 2021- 2026 ;
4. D'intégrer dans les budgets les charges d'intérêts et d'amortissements calculées sur 8 ans, la première fois au budget 2024 ;
5. D'autoriser le CODIR à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

Au nom du Comité de direction

La Présidente



Myriam Schertenleib

La Secrétaire



Carole Pose

Délégués du Comité de direction : Anne Baumann (Finances) et Olivier Petermann (Bâtiments)